

Le **karaté-do** provient de l'art de combat à main nue pratiqué secrètement pendant longtemps dans l'île d'Okinawa, une des îles de l'archipel japonais. Il s'agit d'un art d'autodéfense utilisant principalement des parades et des attaques de poings, de main, de pieds, ainsi que de tête, de coude et de genou, et des techniques de projections, luxations et immobilisations. Cet art de combat n'est pas, comme le judo (maître Jigoro Kano) ou l'aïkido (maître Morihei Ueshiba), l'œuvre d'un seul maître. Il est le résultat de l'apport de nombreuses générations de maîtres qui ont synthétisé l'influence d'arts de combat chinois et japonais, dans le contexte social très particulier de l'île d'Okinawa où le port et la possession des armes ont été interdits pendant une très longue période; ceci se traduisant par l'existence de très nombreux styles de karaté.

Cet art était appelé **Okinawaté**, la "technique" ou "main d'Okinawa", ou **Tode** : La "technique du continent" ou la "main de Chine". A sa diffusion dans le reste du Japon dans les années 1930, comme l'idéogramme chinois "to" pouvait aussi se prononcer en japonais "kara" "vide", le nom de cet art devint grâce à maître Gichin Funakoshi : **Karaté**, l'art de "la main vide" (vide d'armes, mais aussi de mauvaises intentions; ainsi tous les katas de karaté commencent par une défense). Cet art de combat est souvent complété par le travail du Kobudo (budo ancien ou petit budo), défense par utilisation d'instruments agricoles traditionnels okinawiens transformés en armes blanches (tonfa, nunchaku, sai, bo, eku...).

Il fut diffusé d'abord comme "**Karaté-jutsu**": technique du karaté, où seul compte l'efficacité maximum de la technique de combat pour vaincre ou se débarrasser d'un adversaire. Puis, pour mieux s'intégrer dans les budo, arts de combats japonais traditionnels, il fut appelé "**Karaté-do**", la "voie du karaté". Le but du karaté-do devenant celui de se forger le corps et l'esprit par la pratique de l'art de combat. Enfin, dans les années 50 fut introduit une forme moderne, le **karaté sportif**, avec ses règlements d'arbitrage des compétitions sportives (principalement de nos jours deux formes de compétitions : combat (kumite), technique (kata), d'autres plus modernes ont été rajoutés depuis (GenBudo, karaté-jutsu, karaté-défense, body-karaté, karaté contact...).

Ces différents aspects font que chacun suivant ses motivations et son âge peut trouver dans le karaté ce qu'il recherche dans une activité physique et sportive : un moyen de briller en compétition ou une pratique visant à canaliser l'agressivité et à la contrôler, permettant un développement harmonieux du corps et de l'esprit, l'acquisition de nouveaux réflexes et d'une coordination motrice plus fine, qui sont autant d'éléments d'équilibre (physique et mental) et de confiance en soi, ou simplement obtenir une meilleure santé.

Pour ceux que la compétition sportive en karaté intéresse, il est bon de signaler qu'en dehors des compétitions classiques qui ont données de nombreux champions du monde français en karaté, féminins et masculins, individuels et par équipe, il y a aussi des championnats scolaires (UNSS) et universitaires nationaux et internationaux de karaté, combat et kata, chaque année (participation avec licence UNSS ou FFSU), et qu'il y a eu des champions du monde universitaire de Karaté en région PACA.

S'ils existent plusieurs organismes diffusant le karaté (fédérations multisports ou corporatistes ou d'autres) seule la FFKDA, fédération française de karaté et disciplines associées, a la délégation du ministère s'occupant des sports, la reconnaissance officielle en France pour la délivrance des grades à partir de la ceinture noire, la formation et validation des enseignants de karaté, et l'organisation des championnats de France.